



Signataires : David Martin, Marjorie de Chastonay, François Lefort, Corinne Müller Sontag, Didier Bonny, Anne Bonvin Bonfanti, Yves de Matteis, Philippe de Rougemont, Pierre Eckert, Ruth Bänziger, Philippe Poget, Marta Julia Macchiavelli, Maria José Quijano Garcia

Date de dépôt : 6 mars 2023

Proposition de motion

Transports publics : pour une promotion ciblée, équitable, réellement incitative... et donc écologique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- qu’à travers son plan climat, le canton de Genève s’est fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de carbone, incluant notamment la baisse du transport individuel motorisé (ci-après « TIM ») ;
- que, selon ce plan climat, un **important report modal est nécessaire**, à savoir :
 - pour les transports en commun (ci-après « TC »), la part de déplacements doit augmenter de +25% en 2030 et de +50% en 2050, et l’offre de TC (calculée en place*km) doit doubler d’ici à 2050 ;
 - pour la mobilité douce, l’objectif est d’atteindre 48%¹ de la part de déplacements en 2030 (43% en 2015) ;
- que le Conseil d’Etat a invalidé le 15 février 2023 l’initiative cantonale IN 190 introduisant dans la constitution la gratuité des transports publics et que le débat politique à ce sujet est récurrent en Suisse et ailleurs ;

¹ Un objectif peu ambitieux lorsqu’on sait que Copenhague a une part modale de mobilité douce de 62% (2019).

- que de nombreuses études ont démontré que la gratuité généralisée des TC n'a pas l'effet escompté sur le plan écologique, à savoir en termes de report modal des TIM vers les TC ;
- qu'en revanche cette **gratuité** généralisée des TC tend à concurrencer la mobilité douce, alors que la marche et le vélo sont les deux modes à privilégier, à la fois pour éviter la saturation des TC au centre-ville et pour des raisons de santé publique ;
- qu'en lieu et place de la gratuité, des **subventions ciblées** et bien promues peuvent constituer un incitatif efficace pour convaincre de nouvelles usagères et nouveaux usagers d'emprunter les TC plutôt que les TIM ;
- que, pour certaines familles avec enfants, le coût des TC peut être dissuasif, malgré les tarifs modérés pratiqués à Genève ;
- qu'aujourd'hui, les subventions « mobilité » des communes sont très hétérogènes et changent souvent, créant à la fois des inégalités de traitement et un manque de lisibilité pour leur promotion ;
- que les TPG, en tant qu'opérateur du réseau, détiennent l'expertise et sont les mieux placés pour définir les rabais les plus efficaces pour attirer de nouvelles utilisatrices et nouveaux utilisateurs tout en mesurant le report modal induit ;
- qu'un important levier pour attirer de nouveaux usagers et nouvelles usagères vers les TC se trouve sur la mobilité de « loisirs » qui représente environ 60% des kilomètres parcourus par les Genevois et Genevoises ;
- que faciliter l'accès en TC aux activités de **loisirs** – que le Grand Genève et la région recèlent – est une bonne façon de concurrencer les weekends à Barcelone en avion ;
- que les plans d'action en vigueur pour le transport en commun (PATC 2019-2024) et la mobilité douce (PAMD 2019-2023) élaborés tous deux avant l'adoption du plan climat devront être mis à jour très prochainement en intégrant les nouveaux objectifs,

invite le Conseil d'Etat

- à attirer de nouveaux usagers et nouvelles usagères des TC en instaurant, en concertation avec les communes et les TPG, des subventions combinant TC et mobilité douce (« bons mobilité ») ciblées sur certains publics, en remplacement des subventions communales hétérogènes qui existent aujourd'hui ;

- à convenir avec l'ACG d'un montant de contribution communale au financement des « bons mobilité » ;
- à renforcer le rôle des communes dans la gouvernance des TPG, notamment pour assurer le suivi de ces nouvelles mesures ;
- à s'assurer, en collaboration avec les TPG et les autres opérateurs, que ces subventions sont efficaces en matière de report modal induit, notamment à travers un monitoring ;
- à profiter de l'élaboration du contrat de prestations 2025-2029 des TPG pour intégrer la mise en place, l'administration et le suivi de ces mesures ;
- à mettre en place, en concertation avec Unireso et Léman Pass, des mesures favorisant l'utilisation des transports publics par les familles avec enfants, en particulier dans le cadre des déplacements de loisirs à l'échelle du Grand Genève ;
- à faire une promotion plus active de la carte Junior, par exemple dans les écoles par l'intermédiaire du DIP ;
- à étudier de façon prospective des systèmes de tarification dynamique plus causale pour les abonnés, pour éviter la saturation aux heures de pointe et maintenir une incitation à la marche ;
- à instaurer, chaque année à des dates fixes, deux weekends de transports publics gratuits sur l'ensemble des réseaux Unireso et Léman Pass, combinés avec une campagne de promotion des TC et de découverte du territoire du Grand Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les transports en commun (ci-après TC) constituent – avec la mobilité douce – une des pierres angulaires pour atteindre les objectifs du plan climat cantonal. Ce plan climat prévoit que l'offre de TC doit doubler d'ici à 2050. Les TC ne doivent donc pas être pris en otage par le débat sur la tarification et, en ce sens, il est nécessaire de ne pas perdre de vue les objectifs de report modal des TIM vers les TC et la mobilité douce. Le débat sur la tarification, tout particulièrement à Genève, est un long serpent de lac.

L'initiative 146 contre l'augmentation des tarifs TPG – dite initiative « AVIVO » – a figé ces derniers dans la LTPG depuis 2014, rendant toute évolution très difficile – à la hausse ou à la baisse. Le prix des TC à Genève est ainsi le plus bas de Suisse² (voir également l'annexe – Comparaison de la tarification entre les communautés tarifaires suisses). Certains s'en réjouissent alors que d'autres rappellent que les agglomérations qui ont le meilleur taux d'usagers des TC sont aussi celles qui ont les tarifs qui sont les plus élevés.

La question du financement des TC est remise sur la table aujourd'hui avec l'initiative cantonale 190³ « Pour des transports publics gratuits, écologiques et de qualité » portée par les quatre Jeunesses des partis de gauche. Cette dernière a abouti en novembre 2022 avec 10 400 signatures. L'invalidation par le Conseil d'Etat de l'IN 190 le 15 février 2023⁴ ne doit pas nous empêcher de nous préoccuper des questions de promotion et de déploiement des TC à Genève.

Tout le monde s'accorde, en effet, pour renforcer l'attractivité des transports publics et accroître leur part modale dans le canton. Cette motion propose donc plusieurs leviers pour augmenter l'attractivité des TC pour certains publics cibles. Il s'agit de clarifier et consolider les nombreuses offres et réductions proposées actuellement par les communes genevoises, afin de réduire les disparités de traitement et d'augmenter leur visibilité. Cette motion invite également à améliorer l'attractivité des TC, notamment auprès des familles, pour la mobilité de loisirs. En effet, cette dernière est souvent négligée dans les réflexions sur le report modal alors qu'elle

² Litra, « Offre et tarifs des transports publics en Suisse en comparaison internationale 2021 », 2021.

³ <https://www.tpgratuits.com>

⁴ <https://www.ge.ch/document/communiqu-hebdomadaire-du-conseil-etat-du-15-fevrier-2023#extrait-31197>

représente un important levier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur de la mobilité.

Séduire davantage les familles

L'usage de la voiture est un réflexe bien ancré. C'est en particulier le cas pour les familles avec enfants. Ainsi, la tradition de la voiture familiale perdure et se transmet de génération en génération. Il faut donc faciliter les alternatives qui existent aujourd'hui (vélo cargo, TC, autopartage).

Or, pour certaines familles avec enfants, le coût des TC peut être dissuasif, malgré les tarifs modérés pratiqués à Genève (voir annexe – Comparaison de la tarification entre les communautés tarifaires suisses). Et a fortiori dans le Grand Genève.

Voici des exemples de coûts pour un couple avec 2 enfants de 10 et 12 ans :

	Sans cartes Junior ⁵	Avec cartes Junior
Budget pour doter chaque membre de la famille d'un abonnement annuel unireso (après rabais duo + famille)	1650 F	1710 F
Un trajet en famille dans la zone 10 (parents sans demi-tarif)	10 F	6 F
Une journée en famille dans la zone 10 (parents sans demi-tarif)	34,60 F	20 F
Une excursion d'un jour en famille Genève – Machilly	61,60 F	61,60 F

On voit au passage que la carte Junior – qu'il s'agit de promouvoir bien plus massivement – permet de limiter les coûts des trajets ponctuels, pour autant que l'on reste sur le territoire suisse...

Les convaincus savent que la possession d'une voiture coûte plus cher⁶ que les alternatives. Mais pour celles et ceux qu'il s'agit de séduire, et

⁵ Avec la carte Junior, les enfants de 6 ans jusqu'à leur 16^e anniversaire accompagnés de l'un de leurs parents peuvent emprunter les transports publics librement pendant une année complète. La carte coûte 30 francs par an. Elle est valable sur le périmètre de l'abonnement demi-tarif CFF.

⁶ <https://www.mobility.ch/fr/magazine/lifestyle/combien-coute-une-voiture-par-an>

notamment les familles, un effort de promotion est encore nécessaire et peut faire la différence.

Des subventions communales peu lisibles et inéquitables

Aujourd'hui, le site web des TPG liste plus de 50 subsides communaux différents pour les abonnements TPG⁷ (voir annexe). Alors que cette motion était en gestation depuis des mois, la Tribune de Genève nous a devancés en titrant « Le grand écart des subventions pour les abonnements TPG »⁸.

Selon les communes, ce n'est pas le même montant ni les mêmes publics cibles qui sont touchés. Les juniors de Plan-les-Ouates bénéficient d'une subvention de 300 francs par an pour leur abonnement annuel (ce qui ramène le prix à 100 francs/an) alors ceux de Confignon, pourtant voisins directs, ne reçoivent eux que 50 francs/an ! De plus, les actions varient dans le temps : certaines communes ne servent que les premiers arrivés avec des quotas et les actions changent souvent, au gré des débats des conseils municipaux.

Ces disparités créent des inégalités de traitement importantes entre concitoyens et concitoyennes genevois. L'hétérogénéité des subventions les rend également peu lisibles et difficiles à promouvoir. Il suffit qu'une famille déménage d'une commune à l'autre, et son budget TC change du tout au tout...

Enfin, les communes n'ont que peu d'outils de mesure pour vérifier l'efficacité (en termes de report modal des TIM vers les TC) des subventions. Les TPG sont eux bien placés pour le faire. Ils disposent en effet de très nombreuses statistiques pour mesurer les variations de fréquentation en fonction de différents paramètres. De plus, les TPG sont en mesure de mettre en place des offres multimodales, grâce au dialogue et aux partenariats existants avec unireso et les autres opérateurs de mobilité de l'agglomération (CFF, Lemman Pass, Donkey Republic, Mobility...).

TPG : bras armé de l'Etat et « éco21 » de la mobilité durable

Cette motion propose de confier aux TPG une mission similaire à celle que les SIG remplissent à travers leur programme éco21 en offrant à ses clients un accompagnement pour économiser l'énergie. Par analogie, les TPG

⁷ <https://www.tpg.ch/fr/acheter/abonnements-unireso-et-leman-pass/offres-communes>

⁸ <https://www.tdg.ch/le-grand-ecart-des-subventions-pour-les-abonnements-tpg-559802240932>

doivent devenir LA régie publique chargée d'économiser des kilomètres en voiture !

La motion propose que l'Etat reprenne à son compte les différentes subventions des communes de manière à ce que tout le monde puisse en bénéficier de façon équitable et avec une plus grande force de frappe en matière de promotion. La conception et la gestion de cette offre seraient confiées aux TPG.

Aujourd'hui, les TPG se chargent déjà de l'administration des différentes subventions communales. En allant plus loin dans cette logique de délégation, les communes seraient ainsi soulagées de la charge consistant à mettre en place et actualiser en permanence ces différentes subventions. En échange, les communes seraient invitées à participer à un fonds commun – doté a minima à hauteur du montant actuellement alloué pour les offres communales – qui permettrait de financer les « bons mobilité ».

Afin que les communes puissent s'impliquer dans la conception de « bons mobilité » qu'elles cofinanceront, la motion demande que leur rôle dans la gouvernance des TPG soit augmenté, p. ex. en ajoutant trois représentants supplémentaires de l'ACG au sein du conseil d'administration des TPG.

A un an de l'échéance de l'actuel contrat de prestations des TPG, cette motion propose ainsi de renforcer le rôle de la régie publique. Il s'agit d'en faire le bras armé de l'Etat en matière de mobilité durable et qu'elle puisse participer de façon plus proactive et plus créative à l'atteinte des objectifs de report modal du plan climat cantonal.

Un bouquet de « bons mobilité » visant le report modal

– Les subventions doivent permettre de capter et de fidéliser des personnes qui utilisent aujourd'hui les TIM pour leurs différents déplacements dans l'agglomération. Pour ce faire, un bouquet de subventions pourrait être créé sous forme de « bons mobilité ». Ces bons viseraient spécifiquement à augmenter l'attractivité des transports publics et à en faire une promotion ciblée. Ce bouquet pourrait par exemple contenir les offres suivantes :

- a) un bon mobilité annuel d'une valeur de 200 francs destiné aux personnes de moins de 25 ans ainsi qu'aux seniors disposant d'un revenu limité, utilisable à raison de 50% pour l'achat d'un abonnement annuel unireso et à 50% pour l'utilisation d'un vélo dédié au transport urbain (achat ou entretien ou vélopartage) ;
- b) un bon mobilité d'une valeur de 30 francs destiné à chaque enfant fêtant son 6^e anniversaire pour l'achat d'une carte Junior ;

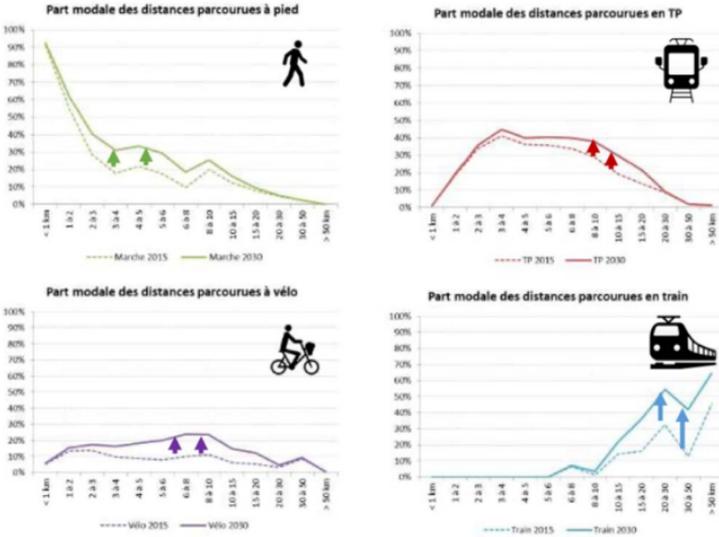
- c) un bon mobilité d'une valeur de 50 francs destiné aux automobilistes pour l'achat d'un premier abonnement annuel unireso ;
 - d) un bon mobilité d'une valeur de 500 francs destiné aux automobilistes qui restituent leur plaque d'immatriculation et renoncent à posséder une voiture, pour l'achat d'un abonnement annuel unireso, pour l'utilisation d'un vélo dédié au transport urbain (achat ou entretien ou vélopavage) ou pour un abonnement à un système d'autopavage tel que Mobility.
- Le bon mobilité a) vise les mêmes publics que la plupart de subventions communales actuelles, à savoir les juniors (6 à 24 ans) et les seniors. Ce bon est en revanche conçu de façon à encourager de façon équivalente l'utilisation tant des TC que du vélo. Le vélo est, en effet, le mode de déplacement qui a encore le plus fort potentiel de report modal. On a pu en faire l'expérience durant la période du COVID et depuis que l'offre de pistes cyclables s'est améliorée. Aujourd'hui, il paraît primordial que l'attractivité améliorée des TC ne se fasse pas au détriment de la mobilité douce.

La marche et le vélo sont bons pour la santé : la nôtre et celles des transports publics !

Dans les centres urbains et périurbains, la gratuité totale des TC serait une concurrence directe aux mobilités actives (vélo et marche). Sur les petits trajets qui peuvent aisément s'effectuer à pied ou à vélo, la gratuité induit que des adeptes des mobilités actives les délaissent pour les TC. Or, les mobilités actives doivent absolument être privilégiées, lorsque cela est possible, tant leur impact environnemental est faible et leurs bénéfiques pour la santé nombreux.

Des études ont montré que les cyclistes sont ceux qui sont le plus attirés par les transports publics lorsqu'ils deviennent gratuits : *« Frédéric Héran a étudié le cas de la ville de Dunkerque, dans le nord de la France, qui a rendu ses transports publics gratuits en 2018. (...) cet économiste des transports et urbaniste à l'Université de Lille conclut que la mesure n'a pas un très grand effet sur les automobilistes. « Les cyclistes sont ceux qui sont le plus attirés par les transports publics », souligne-t-il. « A Dunkerque, par exemple, où tous les calculs ont été faits, on a une baisse de 12% de la part modale des déplacements à vélo à cause de la gratuité des transports publics, une baisse d'à peu près 3% des déplacements à pied et d'à peu près 3% aussi des déplacements en voiture ». Le constat de Frédéric Héran est clair : rendre*

les transports publics gratuits n'a pas ou que très peu d'impact positif sur l'environnement.»⁹



Report modal visé de 2015 à 2030 selon les moyens de transport et les types de trajet, Stratégie climat Ville de Genève, février 2022

Or « les déplacements à pied et à vélo ont encore un potentiel important dans les zones urbaines centrales et dans la couronne urbaine, mais sont également appelés à se développer pour les déplacements en échange avec le centre-ville voire dans la périphérie, renforcés par une utilisation combinée avec les transports collectifs et par le vélo à assistance électrique. En 2015, plus de 50% des déplacements effectués en voiture portent sur des distances inférieures à 5 km (30% font moins de 3 km). Or, pour ces distances, le vélo est très souvent le moyen de déplacement le plus rapide. Quant au vélo électrique, il permet de parcourir aisément des distances jusqu'à 10 km, voire 15 km dans certains cas. Les comptages en 2019 ont montré que 31% des cyclistes utilisent un VAE. Si on se réfère à la structure actuelle des déplacements tout en tenant compte des potentiels susmentionnés, le nombre de déplacements effectués en mobilité douce pourrait augmenter de plus de 20%. En termes de distances parcourues, le vélo (et le VAE) présente le

⁹ <https://www.rts.ch/info/regions/12441422-des-transport-publics-gratuits-ne-diminuent-pas-forcement-la-pollution.html>

potentiel le plus important, de l'ordre de 50% d'augmentation à l'horizon 2030. »¹⁰

Le potentiel de la marche à pied dépend de nombreux facteurs tels que la topographie, la qualité de l'infrastructure piétonne, le climat, la sécurité, etc. Cependant, on considère que la marche à pied est un mode de déplacement attractif pour des distances relativement courtes, généralement inférieures à 2 kilomètres. Deux kilomètres, c'est par exemple la distance qui sépare la gare Cornavin de Uni Mail : un axe sur lequel les TC (tram 15 et bus 1) sont trop souvent bondés. Encourageons les marcheuses et les marcheurs pour libérer des places assises pour celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Pour ces raisons, il semble important de mener une réflexion prospective pour trouver à moyen terme une variante de tarification des TC qui préserve l'incitation à la marche et au vélo, davantage que l'actuel abonnement annuel. Pour aller dans ce sens, selon certains experts, « une tarification à l'usage semble la piste la plus prometteuse, p. ex. avec un prix d'accès au réseau et un prix par trajet »¹¹.

Des offres pour la mobilité de loisirs

Les débats actuels sur les transports publics se focalisent énormément sur les déplacements pour le motif « travail ». Or, une grande partie de nos déplacements concerne le motif « loisirs » pour lequel un important report modal pourra être effectué. Il s'agit donc de mettre en place une offre tarifaire claire et attractive pour favoriser les déplacements en transports en commun, notamment en ciblant spécifiquement les familles. Les kilomètres parcourus pour le motif « loisirs » étant relativement importants, ces offres doivent impérativement s'effectuer à l'échelle de la communauté tarifaire Léman Pass pour les déplacements dans le Grand Genève.

Enfin, durant deux weekends par an, l'intégralité du réseau pourrait être gratuit dans le cadre, par exemple, de weekends sans voitures et de la participation à des événements de promotion et de découverte du réseau.

Vu ce qui précède, nous vous encourageons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à soutenir la présente proposition de motion.

¹⁰ Plan climat cantonal, fiche 2.1 « Renforcer le transfert modal vers la mobilité douce ».

¹¹ https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/09/19/la-gratuite-des-transport-publics-aggraver-la-situation-en-degradant-la-capacite-a-financer-plus-d-alternatives-a-la-voiture_6142198_3232.html

ANNEXE 1

Liste des subventions communales pour les abonnements unireso



Actions promotionnelles dans votre commune

Offres Communes 2023, simple et pratique, tout se passe en ligne !

Votre commune offre une participation pour votre abonnement annuel unireso et/ou Léman Pass incluant la zone 10 (J= junior, A=adulte, S=senior).

Retrouvez, dans le tableau ci-dessous, la liste des partenariats 2023 entre les tpg et les communes genevoises et vaudoises. Vous résidez dans l'une des communes partenaires ? Cliquez sur le lien associé à votre commune dans les tableaux ci-dessous et découvrez les offres en vigueur.

Lorsqu'un quota est mentionné, celui-ci est ajusté chaque fois qu'un citoyen ou une citoyenne acquiert un abonnement. L'achat de votre abonnement bénéficiant de la promotion peut se faire en ligne sur le [webshop](#) des tpg ou dans une [agence tpg](#).

[Canton de Genève](#)

[Canton de Vaud](#)

Vous résidez dans le Grand Genève ? Découvrez ici si votre commune offre une participation financière aux abonnements de transports publics.

Communes	Bénéficiaire	Montant de l'action	Date de validité de l'action	Date de fin d'inscription	Modalité d'inscription	Particularités
Aire-la-Ville	Tous (J,A,S)	CHF 50.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	Quota
Anières	Juniors Adultes Seniors	CHF 200.- CHF 100.- CHF 100.-	01.01.2023 au 31.12.2023	28.12.2023	Webshop	
Avully	Juniors Adultes Seniors	CHF 100.- CHF 50.- CHF 50.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Avusy	Tous (J,A,S)	CHF 100.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Bardonnex	Tous (J,A,S)	CHF 100.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	Quota
Bellevue	Juniors Adultes Seniors	CHF 150.- CHF 100.- CHF 100.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Bernex	Juniors (6-24 ans) Jeunes adultes (25-29 ans) Adultes Seniors	CHF 150. CHF 100.- CHF 100.- CHF 100.-	12.06.2023 au 30.09.2023	31.10.2023	Webshop	Informations à confirmer, sous réserve de modification
Carouge	Juniors (10 à 24 ans)	CHF 100.-	01.06.2023 au 30.09.2023	29.09.2023	Webshop	Informations à confirmer, sous réserve de modification
Cartigny	Juniors (12 à 20 ans)	CHF 100.-	01.07.2023 au 15.11.2023	31.10.2023	Webshop	Informations à confirmer, sous réserve de modification
Chancy	Juniors (11-24 ans)	CHF 100.-	07.08.2023 au 31.12.2023	31.10.2023	Webshop	

Communes	Bénéficiaire	Montant de l'action	Date de validité de l'action	Date de fin d'inscription	Modalité d'inscription	Particularités
Chancy	Seniors	CHF 100.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Chêne-Bougeries	Juniors (15 à 24 ans)	CHF 200.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	Quota
Chêne-Bougeries	Seniors	CHF 200.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	Quota
Chêne-Bourg	Juniors	CHF 50.-	01.06.2023 au 30.09.2023	31.08.2023	Webshop	Quota
Choulex	Juniors Seniors	CHF 100.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Collex-Bossy	Tous (J,A,S)	CHF 50.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	Quota
Collonge-Bellerive	Tous (J,A,S)	CHF 150.-	01.01.2023 au 31.12.2023	19.12.2023	Webshop	Quota
Cologny	Tous (J,A,S)	CHF 100.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Confignon	Juniors	CHF 50.-	15.08.2023 au 31.10.2023	15.10.2023	Webshop	Quota
Confignon	Seniors	CHF 50.-	01.01.2023 au 30.06.2023	31.05.2023	Webshop	Quota
Corsier	Juniors Adultes (25 à 29 ans) Senior	CHF 150.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Dardagny	Juniors (Primaire résidant à Dardagny ou la Plaine)	CHF 400.-	26.06.2023 au 31.12.2023	20.12.2023	Webshop	Informations à confirmer, sous réserve de modification
Dardagny	Juniors (cycle d'orientation résidant commune)	CHF 300.-	26.06.2023 au 31.12.2023	20.12.2023	Webshop	Informations à confirmer, sous réserve de modification
Dardagny	Primaire résidant hors commune inscrit dans le cadre du regroupement scolaire	CHF 200.-	26.06.2023 au 31.12.2023	20.12.2023	Webshop	Informations à confirmer, sous réserve de modification
Genève (Ville)	Juniors	CHF 100.-	01.02.2023 au 31.12.2023	27.12.2023	Webshop	Quota

Communes	Bénéficiaire	Montant de l'action	Date de validité de l'action	Date de fin d'inscription	Modalité d'inscription	Particularités
Genthod	Tous (J,A,S)	CHF 150.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Grand-Saconnex	Juniors Adultes Seniors	CHF 100.- CHF 50.- CHF 50.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Hermance	Juniors Seniors	CHF 60.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Jussy	Tous (J,A,S)	CHF 150.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Lancy	Juniors	CHF 100.-	01.06.2023 au 09.09.2023	31.08.2023	Webshop	Quota
Lancy	Seniors	CHF 100.-	15.10.2023 au 31.12.2023	15.12.2023	Webshop	Quota
Meinier	Tous (J,A,S)	CHF 50.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Meyrin	Juniors	CHF 150.-	01.04.2023 au 15.12.2023	30.11.2023	Webshop	Quota
Onex	Tous (J,A,S)	CHF 50.-	01.08.2023 au 30.09.2023	30.09.2023	Webshop	Quota
Perly-Certoux	Juniors	CHF 100.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	Quota
Plan-les-Ouates	Tous (J,A,S)	CHF 300.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Pregny-Chambésy	Tous (J,A,S)	CHF 100.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Presinge	Tous (J,A,S)	CHF 200.-	09.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Puplinge	Juniors	CHF 100.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Russin	Juniors (primaire résidant à Russin)	CHF 400.-	26.06.2023 au 31.12.2023	20.12.2023	Webshop	Informations à confirmer, sous réserve de modification
Russin	Juniors (cycle d'orientation résidant commune)	CHF 300.-	26.06.2023 au 31.12.2023	20.12.2023	Webshop	Informations à confirmer, sous réserve de modification

Communes	Bénéficiaire	Montant de l'action	Date de validité de l'action	Date de fin d'inscription	Modalité d'inscription	Particularités
Russin	Primaire résidant hors commune inscrit dans le cadre du regroupement scolaire	CHF 200.-	26.06.2023 au 31.12.2023	20.12.2023	Webshop	Informations à confirmer, sous réserve de modification
Satigny	Juniors en scolarité ou apprentissage	CHF 400.-	01.06.2023 au 31.12.2023	15.12.2023	Webshop	Quota
Satigny	Nouveaux abonnés	CHF 50.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	Quota
Thônex	Juniors Seniors	CHF 100.-	01.02.2023 au 30.11.2023	15.11.2023	Webshop	Quota
Troinex	Tous (J,A,S)	CHF 100.-	03.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	Quota
Vandoeuvres	Tous (J,A,S)	CHF 100.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Vernier	Juniors Seniors	CHF 150.- CHF 100.-	01.02.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	Quota
Versoir	Juniors	CHF 100.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Veyrier	Juniors Jeunes Adultes en formation (25 à 35 ans)*	CHF 100.-	01.01.2023 au 31.12.2023	21.12.2023	Webshop	
Ville de Genève	Juniors	CHF 100.-	01.02.2023 au 31.12.2023	27.12.2023	Webshop	Quota

* Justificatif de formation à envoyer à la commune de Veyrier (reception@veyrier.ch) pour obtenir la validation de la promotion « Jeunes Adultes »

Pour toute question, merci de contacter le Service client des tpg au 00800 022 021 20 (numéro gratuit) ou consulter nos [conditions générales de vente](#).

Les citoyens domiciliés dans l'une des communes non listées ci-dessous sont invités à contacter directement les services de leur mairie pour obtenir des détails en lien avec une éventuelle participation aux abonnements de transports publics.

Note 1 : Les actions se dérouleront selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous sous réserve d'un vote favorable des budgets annuels par le Conseil municipal de chaque commune auquel suivront les 30 jours de délais référendaires.

Note 2 : actuellement, les CFF ne participent pas aux actions commune. Il est, par conséquent, obligatoire de se présenter dans les agences tpg ou via le webshop tpg pour acheter son abonnement annuel et bénéficier de sa promotion.

Comment créer votre compte sur le webshop tpg

Découvrez comment gérer votre abonnement annuel unireso grâce à notre tutoriel vidéo.

tpg webshop



Découvrez l'abonnement qu'il vous faut

Consultez les différents abonnements du réseau de transports publics existants et profitez de nombreux avantages avec tpg.

[L'abonnement adapté à vos besoins](#)



[Vos avantages en tant qu'abonnés](#)



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



Téléchargez votre application tpg

[Contacts](#)

[Webshop](#)

[Régie publicitaire](#)

[Devenir fournisseur](#)

[Open data](#)

[Devenir partenaire](#)

[Plan du site](#)

[Service clients](#)

Abonnez-vous à notre newsletter

Votre email

S'inscrire

[Protection des données](#) — [Mentions légales](#)

ANNEXE 2

Comparaison de la tarification entre les communautés tarifaires suisses¹²

Communauté tarifaire	Prix billet individuel (plein tarif, 2ème)	Prix <u>abo</u> annuel (2 ^{ème})
UNIRESO (Canton de Genève, toutes les zones)	3.-	500.-
Mobilis (Lausanne, 2 zones)	3.70	740.-
Mobilis (Vaud, toutes les zones)	27.80	2640.-
Onde Verte (Neuchâtel, 1-2 zones)	4.20	657.-
Onde Verte (Canton de Neuchâtel, toutes les zones)	20.60	1485.-
Frimobil (Fribourg, 1 zone)	2.90	459.-
Frimobil (Canton de Fribourg, toutes les zones)	16.80	1755.-
Vagabond (Delémont, 1 zone)	3.-	603.-
Vagabond (Jura, toutes les zones)	N/A	1503.-
A Welle (Aarau, 1 zone)	3.60	819.-
A Welle (Argovie (+ Olten, Gösgen, Gäu), toutes les zones)	18.80	2601.-
Libero (Berne, 1-2 zones)	4.60	751.-
Libero (Canton de Berne (+ Soleure), toutes les zones)	35.20	2898.-
Tarifverbund Schwytz (Schwytz, 1 zone)	3.70	630.-
Tarifverbund Schwytz (Canton de Schwytz, toutes les zones)	12.70	1449.-
Passepartout (Lucerne, 1 zone)	4.10	790.-
Passepartout (Canton de Lucerne (+ Obwald, Nidwald), toutes les zones)	26.-	2232.-
TNW (Bâle, 1 zone)	3.80	800.-
TNW (Canton de Bâle, toutes les zones)	14.80	?
Tarifverbund (Zoug, 1-2 zones)	4.30	567.-
Tarifverbund (Canton de Zoug, toutes les zones)	8.40	711.-
ZVV (Zürich, 1-2 zones)	4.40	782.-
ZVV (Canton de Zürich, toutes les zones)	17.20	2226.-
Tarifverbund Ostwind (St. Gall, 1 zone)	3.20	621.-
Tarifverbund Ostwind (Canton de St.Gall (+ Wtinthertour, Coire), toutes les zones)	30.60	3078.-
Arcobaleno (Lugano, 1 zone)	2.30	441.-
Arcobaleno (Tessin, toutes les zones)	19.-	1890.-

¹² Sources : site internet des différentes communautés tarifaires (novembre 2021)